



problème de factures chez direct énergie

Par **eloise**, le **05/05/2009** à **13:44**

bonjour,

voila depuis mai 2006 je suis chez direct énergie en tant que professionnelle car je suis assistante maternelle et tout allais bien ,mais depuis janvier 2009 rien ne va plus je n'ai aucune factures et malgré mes appels téléphoniques et leurs promesses que je vais recevoir dans la semaine mes factures . arrivée au 5 mai rien je dois vous dire aussi qu'il n'ont rien prélevé depuis janvier je mets de coté tous les mois , mais bon quoi faire, sa peut pas durer longtemps comme cela pourriez m'indiquer les démarches a suivre merci

Par **ardendu56**, le **05/05/2009** à **23:14**

eloise, bonsoir

avant tout, envoyez un courrier en RAR. Si rien ne se résout, vous pourrez contacter un médiateur de l'énergie :

Les cas de saisine du médiateur de l'énergie

Le médiateur de l'énergie ne pourra être saisi qu'à l'occasion de litiges nés de l'exécution du contrat de fourniture d'électricité. C'est-à-dire qu'il faut au préalable qu'un contrat de fourniture d'électricité existât entre vous et le fournisseur d'électricité. Les litiges liés à la formation du contrat lui-même ne ressortent pas de la compétence du médiateur de l'énergie. Donc si vous pensez avoir été victime d'une vente abusive par exemple, il s'agira là d'un litige lié à la formation du contrat et non à l'exécution du contrat. Le médiateur de l'énergie ne pourra donc pas intervenir dans ce cas là.

Comment saisir le médiateur de l'énergie ?

Avant de saisir le médiateur de l'énergie, il importe d'adresser, dans un premier temps, par lettre recommandée avec accusé de réception, une réclamation écrite à votre fournisseur d'électricité.

Si au bout de 2 mois vous n'avez pas de réponse ou si vous n'êtes pas satisfait de la solution proposée par votre fournisseur d'électricité, vous pouvez alors saisir le médiateur de l'énergie dans un délai maximum de 2 mois. La saisine se fait par courrier, mais il n'est pas besoin de l'affranchir.

Le dossier complet doit être adressé à :

Médiateur national de l'énergie

Libre réponse n° 59252

75443 PARIS Cedex 09

Bien à vous.